



## L'AFT change de logo

### Pour mieux rappeler et souligner son rôle et sa place dans le nouveau monde de la formation Transport et Logistique

Par vagues successives, en plusieurs années, la formation professionnelle a connu de profonds changements et bouleversements, qu'il s'agisse des domaines (initial et continu), des acteurs (publics et privés), des parties (salariés et entreprises), des financements (contributions et taxe d'apprentissage).

Accompagnant ces mutations, l'AFT-IFTIM s'est transformée en plusieurs étapes et s'est finalement scindée en deux entités distinctes : l'AFT et AFTRAL.

L'AFT retrouve en 2015 sa mission d'origine et sa première raison d'être : au plus proche des entreprises, développer la formation professionnelle dans le Transport et la Logistique, et notamment chaque année :

- ⇒ Cofinancer les formations initiales (31 500), les écoles professionnelles (2 500 étudiants) et les CFA (4 500 apprentis) ;
- ⇒ Coopérer avec l'Education Nationale et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour former 21 000 élèves et étudiants ;
- ⇒ Orienter plusieurs dizaines de milliers de candidats vers un emploi Transport, et les accompagner jusqu'à une entreprise ;
- ⇒ Développer les partenariats avec les Ministères du Travail, de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, de la Défense...

Le nouveau logo, qui se veut sobre, moderne et fidèle à ses valeurs, a vocation à aider l'AFT dans l'exercice de ses missions.

#### **A propos de l'AFT :**

*Grâce à sa coopération avec les pouvoirs publics et en lien étroit avec les professionnels sur l'ensemble du territoire national, l'AFT (Association pour le développement de la Formation professionnelle dans le Transport et la logistique) assure, depuis 1957, une mission générale de développement de la formation professionnelle dans le Transport-Logistique par :*

- *la mise en œuvre de la politique de formation définie par les organisations professionnelles,*
- *la signature de conventions avec les différents ministères : Transport, Budget, Education nationale, Travail, Emploi et formation professionnelle, Défense, ainsi qu'avec les régions, et divers grands organismes : Pôle emploi, ONISEP, ADEME, KLESIA, CNAMTS...*
- *l'information des divers publics (en particulier les jeunes et demandeurs d'emploi) et leur orientation vers les métiers du Transport-Logistique,*
- *le cofinancement des formations Transport, notamment les formations initiales obligatoires,*
- *la réalisation d'études sur les questions d'emploi-qualification,*
- *la coopération avec l'Education nationale pour une meilleure formation des jeunes qui se destinent aux métiers du Transport-Logistique.*